



cdthéd



Vie Autonome France
Coordination Handicap et Autonomie

Communiqué de presse (9 mai 2018)

MACRON, UN AN DÉJÀ ! UN DE TROP ?

Le 7 mai 2017, Emmanuel Macron était élu Président de la République. Il s'agissait, paraît-il, de créer « un Nouveau Monde », « de lutter contre les inégalités », et de faire du « handicap une priorité de (son) quinquennat »...

Accessibilité

S'il reste une année pour tirer un premier bilan de la mise en accessibilité des « *Établissements Recevant du Public* » (ERP) existants, sachant que beaucoup n'ont encore rien commencé, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'accessibilité des logements à construire !

En effet, le « *projet de loi relatif à l'Évolution du Logement et à l'Aménagement Numérique* » (ÉLAN), qui sera bientôt discuté à l'Assemblée Nationale, vise notamment à diminuer de 90 % le nombre d'appartements situés au rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur qui seront immédiatement habitables sans travaux par des personnes contraintes à se déplacer en fauteuil roulant.

Et pourtant, la production annuelle actuelle d'appartements répondant à ces critères ne suffit déjà pas à satisfaire la demande des personnes qui sont ou deviennent dépendantes, notamment des personnes vieillissantes, ce qui va considérablement aggraver la situation.

Compensation

De même, le volume d'heures accordé en principe à chaque personne handicapée en fonction de ses besoins en aides humaines — traduit en montant financier via la « *Prestation de Compensation du Handicap* » (PCH) — ne cesse de baisser pour les nouveaux ayants droit, ainsi que pour les titulaires lors de chaque renouvellement sans que leur état se soit amélioré.

Tout aussi indigne, la manœuvre engagée par le Gouvernement pour contourner la décision du Conseil d'État le condamnant sous peine d'astreinte financière à publier un décret attendu depuis 13 ans, décret prévoyant que le reste à charge pour les ayants droit devant financer l'acquisition d'une aide technique, l'adaptation du logement ou d'un véhicule, n'excède pas 10 % de leurs ressources !

Emploi

Plus de 510 000 travailleurs handicapés étaient inscrits à Pôle Emploi en décembre 2017. En un an, leur nombre a augmenté deux fois plus vite que celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi...

Après une pelletée de rapports officiels et de discours ronflants annonçant une grande réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, la montagne est en train d'accoucher d'une

souris : une éventuelle petite hausse des quotas, en évitant les questions qui fâchent : le contrôle effectif de l'obligation d'emploi, l'exonération de ses obligations du principal employeur de France, l'Éducation Nationale, la restitution aux fonds AGEFIPH et FIPHFP de l'argent destiné à favoriser l'emploi des travailleurs handicapés, argent finalement détourné par l'État pour des actions n'ayant aucun lien, etc.

Ressources

Un an plus tard, l'« Allocation aux Adultes Handicapés » (AAH) stagne encore à 819 €, toujours en dessous du seuil minimum de pauvreté (1015 €) pour plus d'un million de personnes tandis que l'augmentation de 90 €, annoncée en juillet 2017 (100 € lors de la campagne...) par le Président de la République, devra attendre novembre 2018 pour connaître une première augmentation de 50 €, puis en novembre 2019 une seconde augmentation de 40 € ! Soit 30 mois d'attente au total pour demeurer au final encore au-dessous du seuil de pauvreté ! Même Sarkozy a fait mieux...

De plus, en raison d'un gel du plafond de ressources imposé aux couples, 30 % des allocataires ne bénéficieront que très partiellement de cette revalorisation, et 7,5 % d'entre eux pas du tout !

Cerise sur le gâteau, le « Complément de Ressources » (CR) et la « Majoration pour la Vie Autonome » (MVA), de montants différents – l'un ou l'autre versé sous conditions très strictes et différentes à seulement quelques dizaines de milliers d'ayants droit, mais pas les mêmes – seront fusionnés au 1^{er} janvier 2019 et alignés sur le montant minimum de 104, 77 € de la MVA contre les 179, 31 € du CR !

Parallèlement, la pension attribuée à plus d'un million d'autres personnes au titre d'une invalidité due à une maladie au cours de leur vie professionnelle leur interdisant de reprendre totalement ou partiellement leur activité n'a été revalorisée que de 1 % en 4 ans pour atteindre aujourd'hui en moyenne 650 €, avec un seuil minimum de 280 € pour les anciens salariés les plus pauvres ! Et aucune évolution n'est annoncée...

Mobilisation

Face à un tel bilan, quelle issue reste-t-il aux personnes confrontées chaque jour à de multiples situations de handicap, situations qui, de surcroît, ne cessent de s'aggraver ? Avec les associations qui défendent nos droits, il faut s'organiser pour s'opposer à une politique qui remet en cause notre droit à vivre au sein de la société, en inclusion — concept tant vanté par le gouvernement qui, dans le même temps, remet en cause les moyens d'accéder à cette inclusion !

- Association Nationale Pour l'Intégration des personnes dites Handicapées Moteurs (ANPIHM)
- Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et pour l'Égalité des Droits (CDTHED)
- Coordination Handicap et Autonomie — Vie Autonome France (CHA-VA France)
- Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH)
- HANDI-SOCIAL

Contacts presse :

Vincent Assante (ANPIHM & GFPH) — courriel : sdlpresidence@anpihm.org — tél. : 06 07 97 94 69
CHA-VA France — courriel : info@coordination-handicap-autonomie.com — tél. : 06 99 35 89 07
Henri Galy (CDTHED) — courriel : contact@cdthed.fr — tél. : 04 76 53 20 62
Odile Maurin (HANDI-SOCIAL) — courriel : odilemaurin@handi-social.fr — tél. : 06 68 96 93 56